

**MAIRIE DE FROUVILLE**  
**95690**

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FROUVILLE  
DU 20 MARS 2026**

**Présents** : Mesdames Charlène BORD, Émilie ESNAULT, Cécile FERNANDES, Marie-Claude LE BERRE, Gertrude RANCÉ & Messieurs Stéphane DELAMARE, Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Stéphan LAZAROFF, Fabrice MAZUÉ et Marc MICHEL.

**Absent** : néant

Monsieur Marc MICHEL a été élu secrétaire de séance.

<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>	<b>DECISION DU CONSEIL</b>
DA20260320	ELECTION DU MAIRE	APPROUVEE
DB20260320	DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS	APPROUVEE
DC20260320	ELECTION DES ADJOINTS	APPROUVEE
DD20260320	FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS	APPROUVEE
DE20260320	DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CM AU MAIRE	APPROUVEE
DF20260320	ELECTION DES DELEGUES AU PNRVF	APPROUVEE
DG20260320	ELECTION DES DELEGUES AU SDEVO	APPROUVEE
DH20260320	ELECTION DES DELEGUES AU SIAA	APPROUVEE
DI20260320	ELECTION DES DELEGUES AU SIAVS	APPROUVEE
DJ20230320	ELECTION DES DELEGUES AU SMGFAVO	APPROUVEE
DK20260320	ELECTION DES DELEGUES AU SIAEP DE L'EPINE DU BUC	APPROUVEE
DL20260320	ELECTION DES DELEGUES AU TRI OR	APPROUVEE
DM20260320	ELECTION DES DELEGUES AU SIISLFH	APPROUVEE

Le détail des délibérations et procès-verbal sont en version papier à la mairie et sur le site Internet de la commune <https://frouville95.fr/>

**MAIRIE DE FROUVILLE  
95690**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MARS 2026**

Le vingt mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué sous les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Stéphane LAZAROFF, Maire.

**Présents** : Mesdames Charlène BORD, Émilie ESNAULT, Cécile FERNANDES, Marie-Claude LE BERRE, Gertrude RANCÉ & Messieurs Stéphane DELAMARE, Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Stéphane LAZAROFF, Fabrice MAZUÉ et Marc MICHEL.

**Absent** : néant

Monsieur Marc MICHEL a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATIONS**

**ELECTION DU MAIRE**

Candidature : Stéphane LAZAROFF

Chaque Conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de Bulletins : 11

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls (*mention insuffisante ou annotée*) : 0

Suffrages exprimés (*nombre de bulletin – bulletins blancs et nuls*) : 10

Majorité absolue (*la moitié +1 des suffrages exprimés*) : 6

Monsieur Stéphane LAZAROFF a obtenu dix (10) voix

**Monsieur Stéphane LAZAROFF, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.**

**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Le code général des collectivités territoriales prévoit un nombre de postes d'adjoint au Maire à 30% maximum de l'effectif légal du conseil municipal.

C'est pourquoi il est proposé de fixer le nombre d'adjoints à trois (3) ;

**CONSIDERANT** que le conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoint au maire appelés à siéger,

**MAIRIE DE FROUVILLE**  
**95690**

---

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité, décide,**

Contre : 2

Abstention : 2

Pour : 7

Votants : 11

De fixer le nombre d'adjoint au Maire à trois (3).

### **ELECTION DES ADJOINTS**

L'article L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que les adjoints doivent être élus au « scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

**CONSIDERANT** que le conseil municipal a fixé le nombre d'adjoint à trois (3),

Candidatures :            Marc MICHEL  
                                  Cécile FERNANDES  
                                  Grégoire DUMORTIER

Chaque Conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de Bulletins : 11

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls (*mention insuffisante ou annotée*) : 0

Suffrages exprimés (*nombre de bulletin – bulletins blancs et nuls*) : 11

Majorité absolue (*la moitié +1 des suffrages exprimés*) : 6

La liste - Marc MICHEL, Cécile FERNANDES, Grégoire DUMORTIER – a obtenu la majorité absolue avec onze (11) voix

**Monsieur Marc MICHEL a été élu 1<sup>er</sup> adjoint.**

**Madame Cécile FERNANDES a été élue 2<sup>ème</sup> adjointe.**

**Monsieur Grégoire DUMORTIER a été élu 3<sup>ème</sup> adjoint.**

### **FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS**

Les indemnités de fonction, qui ont pour objet de compenser de manière forfaitaire la réduction des activités personnelles ou professionnelles des élus et de couvrir les frais courants inhérents à l'exercice de leur mandat, sont fixées par l'organe délibérant et constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

**CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints au Maire et du maire pour l'exercice de leur fonction dans la limite des taux fixés par la loi,

**CONSIDERANT** que le taux de l'indemnité de fonction des élus est fixé en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et que, pour une commune de moins de 500 habitants, le taux s'élève à :

**MAIRIE DE FROUVILLE**  
**95690**

- 28.10 % pour le maire
- 10.89 % pour les adjoints

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE**, la fixation des indemnités de fonction allouées aux élus dont les montants suivront l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal en vertu de l'article L 2123-20-1 III du CGCT**

FONCTION	NOM Prénom	TAUX DE BASE VOTÉ (en % de l'indice brut terminal de l'échelle de la Fonction Publique)	MONTANT TOTAL (en % de l'indice brut terminal de l'échelle de la Fonction Publique)	MONTANT MENSUEL BRUT
Maire	Stéphan LAZAROFF	28.10 %	28.10 %	1 155.06 €
1 <sup>er</sup> adjoint	Marc MICHEL	10.89 %	10.89 %	447.64 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	Cécile FERNANDES	10.89 %	10.89 %	447.64 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	Grégoire DUMORTIER	10.89 %	10.89 %	447.64 €

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce de manière exhaustive les domaines de compétences pouvant faire l'objet d'une délégation par le Conseil Municipal au Maire.

Cette délégation a pour but de favoriser une meilleure administration de la commune dans la mesure où elle permet de traiter immédiatement les affaires sans attendre une prochaine séance du Conseil Municipal, et donc de statuer dans des délais plus rapides.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,**

**ARTICLE 1 :** De déléguer au Maire les attributions suivantes :

- 1° Réalisation des emprunts, dans les limites de 100 000.00 € pour une durée de 5 ans
- 2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

**MAIRIE DE FROUVILLE  
95690**

- 9° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;  
10° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption urbains ;  
11° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;  
12° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000.00 € ;  
13° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

**ARTICLE 2 :** D'autoriser que les compétences déléguées par le conseil municipal fassent l'objet d'une délégation de fonctions du Maire à ses adjoints et conseillers municipaux délégués, de même qu'une délégation de signature à certains fonctionnaires territoriaux.

**ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS (PNRVF)**

Compte tenu du résultat du vote :

NOM	Prénom	Fonction (1)	Titulaire / Suppléant
MICHEL	Marc	1 <sup>er</sup> adjoint	Titulaire
LE BERRE	Marie-Claude	Conseillère municipale	Suppléante

Ont été élus délégués titulaire et suppléante de la commune auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

**ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU VAL  
D'OISE (SDEVO)**

Compte tenu du résultat du vote :

NOM	Prénom	Fonction (1)	Titulaire / Suppléant
MAZUÉ	Fabrice	Conseiller municipal	Titulaire
ESNAULT	Émilie	Conseillère municipale	Suppléante

Ont été élus délégués Titulaire et suppléante de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Énergies du Val d'Oise.

**MAIRIE DE FROUVILLE  
95690**

**ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT  
AUTONOME (SIAA)**

Compte tenu du résultat du vote :

NOM	Prénom	Fonction (1)	Titulaire / Suppléant
DUMORTIER	Grégoire	3 <sup>ème</sup> adjoint	Titulaire
DUPONT	Patrick	Conseiller municipal	Suppléant

Ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

**ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE  
LA VALLÉE DU SAUSSERON (SIAVS)**

Compte tenu du résultat du vote :

NOM	Prénom	Fonction (1)	Titulaire / Suppléant
DELAMARE	Stéphane	Conseiller Municipal	Titulaire
FERNANDES	Cécile	2 <sup>ème</sup> adjointe	Suppléante

Ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Sausseron.

**ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA FOURRIERE  
ANIMALE DU VAL D'OISE (SMGFVO)**

Compte tenu du résultat du vote :

NOM	Prénom	Fonction (1)	Titulaire / Suppléant
FERNANDES	Cécile	2 <sup>ème</sup> adjointe	Titulaire
LE BERRE	Marie- Claude	Conseillère municipale	Suppléante

**MAIRIE DE FROUVILLE  
95690**

Ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise.

**ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE L'EPINE DU BUC (SIAEP de l'Epine du Buc)**

Compte tenu du résultat du vote :

NOM	Prénom	Fonction (1)	Titulaire / Suppléant
DELAMARE	Stéphane	Conseiller municipal	Titulaire
BORD	Charlène	Conseillère municipale	Titulaire
RANCÉ	Gertrude	Conseillère municipale	Suppléante

Ont été élus délégués titulaires et suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de l'Epine du Buc.

**ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES TRI-OR**

Compte tenu du résultat du vote :

NOM	Prénom	Fonction (1)	Titulaire / Suppléant
DUPONT	Patrick	Conseiller municipal	Titulaire
ESNAULT	Émilie	Conseillère municipale	Titulaire
MAZUÉ	Fabrice	Conseiller municipal	Suppléant
LAZAROFF	Stéphan	Maire	Suppléant

Ont été élus délégués titulaires et suppléant de la commune auprès du Syndicat pour la collecte et le traitement des ordures ménagères TRI-OR.

**ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTERET SCOLAIRE LABBEVILLE FROUVILLE HEDOUVILLE (SIISLFH)**

Compte tenu du résultat du vote :

**MAIRIE DE FROUVILLE**  
**95690**

---

NOM	Prénom	Fonction (1)	Titulaire / Suppléant
LAZAROFF	Stéphan	Maire	Titulaire
DUMORTIER	Grégoire	3 <sup>ème</sup> adjoint	Titulaire
FERNANDES	Cécile	2 <sup>ème</sup> adjointe	Suppléante

Ont été élus délégués titulaires et suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire Labbeville Frouville Hédouville (SIISLFH).

**DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

**Commission Travaux/Voirie :**

- Stéphan LAZAROFF
- Patrick DUPONT
- Grégoire DUMORTIER
- Marc MICHEL

**Commission Finances :**

- Stéphan LAZAROFF
- Marc MICHEL
- Cécile FERNANDES
- Grégoire DUMORTIER
- Marie-Claude LE BERRE
- Patrick DUPONT
- Fabrice MAZUÉ
- Stéphane DELAMARE
- Gertrude RANCÉ
- Émilie ESNAULT
- Charlène BORD

**Commission de Contrôle des Listes Electorales :**

- Président : Stéphan LAZAROFF  
Représentant Communal : Marie-Claude LE BERRE  
Représentant du TGI : Agnès ADELINÉ  
Représentant de la Préfecture : Denis LECLERCQ

**MAIRIE DE FROUVILLE**  
**95690**

---

**Commission Fêtes et Cérémonies :**

- Gertrude RANCÉ
- Charlène BORD
- Marie-Claude LE BERRE
- Emilie ESNAULT
- Fabrice MAZUÉ
- Grégoire DUMORTIER

**Commission Environnement :**

- Stéphan LAZAROFF
- Patrick DUPONT
- Stéphane DELAMARE
- Grégoire DUMORTIER
- Cécile FERNANDES

**Commission Communication :**

- Stéphan LAZAROFF
- Grégoire DUMORTIER
- Charlène BORD
- Marc MICHEL

**Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) :**

- Gertrude RANCÉ
- Émilie ESNAULT

**Commission Urbanisme :**

- Cécile FERNANDES
- Stéphan LAZAROFF
- Grégoire DUMORTIER

Sans autre sujet à l'ordre du jour et personne ne réclamant plus la parole, la séance est levée à 20h40.

Le Maire,  
Stéphan LAZAROFF

Le secrétaire de séance,  
Marc MICHEL